YERRES

Publication le 09/05/2025

Services Techniques
N° tél. : 01.69.49.77.00
N/Réf. : OC/CD

DECISION N°2025/156

OBJET : Décision n°2025/118 du 8 avril 2025 portant sur le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de rénovation thermique des vestiaires et tribunes du stade Léo Lagrange : attribution des lots 1 à 10 : décision modificative concernant le lot 5

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le Code de la Commande publique applicable au 1er avril 2019,

VU la décision n°2025/118 du 8 avril 2025 concernant le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de rénovation thermique des vestiaires et tribunes du stade Léo Lagrange (10 lots),

CONSIDERANT que la société TRP, titulaire pressenti du lot n°5, n'a pas produit l'attestation sociale émise par l'URSSAF dans le délai imparti,

CONSIDERANT que sa candidature est déclarée irrecevable et éliminée,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 2144-7 du Code de la Commande Publique, l'offre classée immédiatement après celle du candidat précité doit être sollicitée pour produire les documents nécessaires,

CONSIDERANT qu'au regard des critères de jugement des offres et du rapport d'analyse des offres du lot n°5, il ressort que l'offre suivante est classée deuxième :

- MEGAL, 134 avenue de Villeneuve saint Georges - 94600 CHOISY LE ROI

Reçu en préfecture
le 09/05/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250509-lmc110430H1-AR

D E C I D E

DE CORRIGER le sixième alinéa indiqué dans la décision susvisée, du lot n°5, comme suit :

- Au lieu de lire :

> Pour le lot n° 5 : Second-œuvre, l'offre de la société TRAVAUX DE RENOVATION PUBLIC sise 110 rue de Fontenay 94300 VINCENNES, est acceptée pour un montant de 259 234,48 € HT,

- Lire :

> Pour le lot n° 5 : Second-œuvre, l'offre de la société MEGAL 134 avenue de Villeneuve saint Georges - 94600 CHOISY LE ROI, est acceptée pour un montant de 308 255.37 € HT,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 9 mai 2025

Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 09/05/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250509-lmc110430H1-AR